

Vente des eaux du fleuve Congo : dossier clos, peut-on espérer

Dossier de la rédaction de H2o
September 2011

Depuis le régime de Mobutu jusqu'à celui de Joseph Kabila, en passant par ceux de Mzee Laurent Désiré Kabila et du 1+4, une vive controverse était pendante autour de la vente ou non des eaux du fleuve Congo à certains pays du Sahel, de l'Afrique du Nord et même du Moyen-Orient. Les décideurs politiques ainsi que les experts congolais étaient radicalement divisés sur les dividendes financiers mais aussi les conséquences négatives d'un tel projet. Les tenants des divers projets successifs présentaient le fleuve Congo comme un "monstre tranquille", régulièrement alimenté par une forte pluviométrie assise sur l'alternance des saisons entre l'Est et l'Ouest, ainsi que par une multitude d'affluents. En d'autres mots, quels que soient les aménagement effectués, aucun risque de perturbation de son débit n'était à craindre. Des propositions étaient même avancées pour situer ces points de captage tantôt entre Mbandaka et Kisangani, ou encore entre Mbandaka et Kinshasa. Pour d'autres, les eaux douces du fleuve Congo étaient perçues comme la « manne » du ciel appelée à rapporter chaque année au pays des millions, sinon des milliards de dollars américains, au même titre que l'or, le diamant, le cuivre, le cobalt, le pétrole, etc.

À la suite des études scientifiques diverses produites par des professeurs d'universités, toutes spécialités confondues - économistes, juristes, politologues, géographes, démographes - et des experts en environnement, il a été démontré que tout captage des eaux du fleuve pour desservir un État voisin ou lointain comportait un risque important de perturber son débit et, surtout, d'hypothéquer l'avenir du barrage hydroélectrique d'Inga. C'est d'ailleurs manifestement l'argument qui a fait choc : l'évocation d'éventuelles incidences sur le barrage d'Inga ; les ardeurs des témoins du transfert se sont amoindries.

Kimp, Le Phare (Kinshasa) - AllAfrica 26-08-2011